



Propositions relatives aux épreuves d'examen en français

Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Février 2019



Propositions sur les modalités des épreuves d'examen

■ Objectifs

L'épreuve de français permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

■ Modes d'évaluation

Contrôle en cours de formation (CCF)

L'épreuve de français est constituée de deux situations d'évaluation, évaluées à part égale, l'une orale, l'autre écrite.

Situation d'évaluation des compétences orales

Cette situation d'évaluation est préparée et évaluée dans le cadre de la co-intervention. Elle prend appui sur les activités liées à la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » ou les périodes de formation en milieu professionnel.

Le candidat propose un oral continu qui n'excèdera pas 5 minutes. Il y présente une réalisation, une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.

L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet d'évaluer, au-delà de la maîtrise de l'expression orale, les capacités à entrer dans l'échange, la clarté du propos et la pertinence de la réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique peut être questionnée.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

Situation d'évaluation des compétences écrites

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes de 40 minutes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige, à partir d'un texte ou d'un court corpus, une production qui fait intervenir un changement de point de vue, donne une suite au texte ou en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, mise en récit d'une image...).

La deuxième étape passe par une phase de relecture et d'évaluation du texte qui peut être collective. Puis, le candidat reprend individuellement sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou d'outils déclencheurs de l'écriture (nouveau support textuel, image, didacticiel d'écriture...).

Dans la troisième étape, le candidat parachève sa production. Cette réécriture prend appui sur l'une ou plusieurs des quatre opérations suivantes : la suppression, l'augmentation, la transformation, le déplacement.

L'usage du numérique est particulièrement facilitateur pour entrer dans l'écrit, pour faire du 1^{er} jet un document martyr facilement manipulable et pour améliorer, en phase finale, la typographie et l'orthographe du texte stabilisé.

L'évaluation, sur 20 points, porte sur le processus et non pas seulement sur le texte achevé.

Épreuve ponctuelle - 2 heures

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension. Cette première partie est évaluée sur 20 points.

Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes. Cette deuxième partie est évaluée sur 20 points.